

H.11- Entreposage des pesticides

Auteurs de la première édition : Franz Vanoosthuyse, Gérald Chouinard, Robert Maheux, Yvon Morin, Sylvie Bellerose, Francine Pelletier et Maude Lachapelle

Auteurs de la mise à jour 2023: Franz Vanoosthuyse, Francine Pelletier et Stéphanie Gervais

Dernière mise à jour par les auteurs : 3 octobre 2024

NOTE IMPORTANTE : les entreprises agricoles utilisant des pesticides doivent entreposer ceux-ci de façon **sécuritaire et conforme à la réglementation** en vigueur. Cette fiche vise à assurer la sécurité de l'entreposage et ces recommandations peuvent être plus exigeantes que la réglementation. Consultez la fiche sur [L'utilisation des pesticides \(homologation, vente, entreposage et application\) et la loi](#) pour les exigences légales.

L'entrepôt à pesticides peut être un bâtiment érigé séparément des autres bâtiments ou un local fermé, adjacent à une bâtisse déjà existante (avec murs coupe-feu) et accessible de l'extérieur seulement. Cet entrepôt devra respecter les distances minimales d'éloignement d'un cours ou plan d'eau et/ou d'une installation de captage d'eau. Consultez la fiche sur [L'utilisation des pesticides \(homologation, vente, entreposage et application\) et la loi](#) et le [Code de gestion des pesticides](#) pour les détails des distances. Une fiche technique intitulée [Entrepôt à pesticides au verger de l'IRDA](#) est également disponible. Des exemples d'équipements d'entreposage sont disponibles dans la présentation [Hiérarchie des moyens de prévention contre les pesticides: Comment isoler les travailleurs du danger](#).

Des solutions faciles et sécuritaires pour l'entreposage

- Le plancher doit être étanche et doit pouvoir retenir facilement la totalité du plus gros contenant présent dans le site. Il est toutefois possible de placer les pesticides sous forme liquide dans des bacs plutôt que de faire un plancher étanche.
- Il doit être possible de faire cesser toute fuite de produits lors d'un déversement.
- Des tablettes de métal ou de plastique doivent être utilisées pour séparer les différents pesticides. Les produits secs doivent être déposés au-dessus des produits liquides, et aucun pesticide ne doit être déposé sur le plancher. Tous les pesticides doivent être conservés dans leur contenant d'origine avec une étiquette lisible qui mentionne clairement le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire (EPA). Les contenants de produits volatils doivent être hermétiquement fermés en tout temps.
- La ventilation doit être continue et efficace.
- La température ambiante devrait se situer entre 5 et 30 °C.
- La porte doit être fermée à clé et une affiche indiquant qu'il y a des pesticides à l'intérieur doit être apposée sur celle-ci. Les numéros de téléphone des organismes utiles en cas de mesures d'urgence doivent être affichés à proximité du local.
- Un évier ainsi que des équipements d'urgence doivent être accessibles à proximité de l'entrepôt.

Pour connaître les normes d'entreposage particulières à chaque produit, veuillez consulter son étiquette.

Consultez également la fiche [Mesures d'urgence](#) pour des recommandations concernant les mesures à suivre en cas de déversement.

Des exigences particulières pour l'entreposage concernant chaque pesticide sont présentes dans l'étiquette de celui-ci.

Par exemple, voici deux extraits d'étiquette :

- Pour le Sharda Captan 48 SC : « Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ce produit gèle à 0 °C. En général, le produit congelé peut être dégelé et mélangé avant l'usage. Des cycles de gel-dégel répétitifs peuvent rendre le produit inutilisable. »
- Pour le blossom protect : « Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit sec, inaccessible aux enfants. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. La durée d'entreposage est de 18 mois au maximum à température ambiante (20 °C) à partir de la date de fabrication. En cas d'entreposage au froid (8 °C) le produit peut être entreposé 30 mois au maximum à partir de la date de fabrication. »

Pour en savoir davantage

La fiche [L'entreposage des pesticides](#) de la [Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine du MAPAQ](#)

Fiche technique IRDA 2011: [Entrepôt à pesticides au verger de l'IRDA](#), Franz Vanoosthuysse, Vincent Pillion, Gérald Chouinard, Daniel Cormier et Jocelyn Tardif

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

